

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Arts Visuels</b>	
<b>Orientation</b>	-	
<b>Intitulé du module</b>	Art-création III	
<b>Code</b>	3AV13	AAV303735F19
<b>Type de formation</b>	Bachelor	
<b>Semestre</b>	Semestre 5	
<b>Crédits ECTS</b>	12	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Ce module vise à la préparation d'un travail de diplôme sur la base des expérimentations menées jusqu'alors. Il s'agit pour l'étudiant-e d'acquérir une compétence de création globale regroupant, synthétisant et harmonisant l'ensemble des connaissances, des savoir-faire et des aptitudes liées aux différents enseignements en vue d'une production concrète.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Développement d'un travail personnel de recherche et expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur-e-s de la filière (12 périodes hebdomadaires).
<b>Modalités d'évaluation et de validation</b>	Les travaux réalisés dans le cadre du projet personnel font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum.
<b>Modalités de remédiation et de répétition</b>	Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.
<b>Enseignants</b>	Professeur-e-s et intervenant-e-s du BA Arts Visuels

<b>Responsable du module</b>	Stéphane Kropf	
<b>Descriptif validé le</b>	3 juillet 2019	<b>par</b> Stéphane Kropf